

Creatinine (Jaffé), Reagent B

Date 18.1.2008

Date antérieure: 13.9.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Identification de l'article****1.1.1 Désignation commerciale**

Creatinine (Jaffé), Reagent B

1.1.2 Code du produit

981810, 981811

1.2 Utilisation de la substance/de la préparation**1.2.1 Exprimé par écrit**

Réactif de diagnostic in vitro pour analyseur de chimie clinique.

1.3 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**1.3.1 Fournisseur**

Thermo Fisher Scientific Oy, Clinical Diagnostics Finland

1.3.2

Ratastie 2, P.O.Box 100

FI-01621 Vantaa

FINLAND

+358-9-329 100

+358-9-3291 0300

FI09215470

1.4 Téléphone en cas d'urgence**1.4.1 Numéro de téléphone, nom et adresse**

Thermo Electron S.A., Eragny Parc, BP 50249, 95615 Cergy Pontoise Cedex, France, 01 34 32 51 71

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Corrosif.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Composants dangereux**

3.1.1 CAS/ EINECS & No. d'enregistrem ent	3.1.2 Nom chimique de la substance	3.1.3 Concentration	3.1.4 Classification
1310-73-2	d'hydroxyde de sodium	2 - 5 %	C; R35 Corrosif
9002-93-1	Triton X-100	< 5 %	Xn; R22-36/38-41 Nocif

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Conseils supplémentaires**

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2 Inhalation

Mettre la victime à l'air libre.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

4.3 Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Creatinine (Jaffé), Reagent B

Date 18.1.2008

Date antérieure: 13.9.2007

4.4 Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

4.5 Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyen d'extinction approprié**

Halons, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Dangers spécifiques

La combustion peut produire des émanations dangereuses pour la santé.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles**

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans des eaux de surface ou dans le réseau d'évacuation sans dilution et neutralisation préalables.

6.3 Méthodes de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.

Neutraliser à l'acide.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Manipulation**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

7.2 Stockage

À conserver à l'écart des acides, métaux, peroxydes organiques et produits facilement inflammables.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeurs limites d'exposition****8.1.1 Valeurs limites seuil**

1310-73-2 d'hydroxyde de sodium 2 mg/m³ (8 h)

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle**

-

8.2.1.1 Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8.2.1.2 Protection des mains

Des gants imperméables en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile/gants en néoprène, gants en PVC ou autre matière plastique.

8.2.1.3 Protection des yeux

S'il existe un risque d'éclaboussures, utiliser une visière de protection. Ne pas porter de lentilles de contact, s'il existe un risque d'éclaboussures dans les yeux.

Creatinine (Jaffé), Reagent B

Date 18.1.2008

Date antérieure: 13.9.2007

8.2.1.4 Protection de la peau et du corps

Blouse, tablier en caoutchouc ou en plastic.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Information générale (aspect, odeur)**

Clair, inodore, liquide.

9.2 Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

9.2.1	pH	14
9.2.2	Point/intervalle d'ébullition	n. 102°C
9.2.3	Point d'éclair	n'a pas de point d'éclair
9.2.4	Inflammabilité (solide, gaz)	ne s'enflamme pas, mais ne supporte pas la combustion
9.2.5	Dangers d'explosion	
9.2.5.1	Limite inférieure d'explosivité	-
9.2.5.2	Limite supérieure d'explosivité	-
9.2.7	Pression de vapeur	-
9.2.8	Densité relative	n. 1000 kg/m ³
9.2.9	Solubilité	
9.2.9.1	Solubilité dans l'eau	complètement soluble
9.2.9.2	Liposolubilité (solvant-huile à préciser)	-
9.2.10	Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Trop faible pour être déterminé.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Conditions à éviter**

Ne doit pas être conservé à la chaleur ou à proximité d'objets chauds.

10.2 Matières à éviter

Des acides, des métaux, matières organiques, des matières combustibles.

10.3 Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Hydrogène, par réaction avec les métaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Toxicité aiguë**

LD50/intrapéritonéal/souris

11.2 Irritation primaire

Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

11.3 Sensibilisation

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

11.5 Expérience chez l'homme

L'ingestion peut provoquer des douleurs à l'estomac, des œdèmes des lèvres, de la langue, de la bouche et de la gorge, des difficultés de déglutition, une augmentation de la fréquence cardiaque et une hypotonie. Des éclaboussures dans les yeux peuvent entraîner le gonflement et la gangrène de la conjonctive et de la cornée, cette dernière devenant opaque et photosensible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Écotoxicité****12.1.1 Toxicité aquatique**

Creatinine (Jaffé), Reagent B

Date 18.1.2008

Date antérieure: 13.9.2007

Poisson, Cladocère, Puce d'eau: LC50 = 33 - 100 mg/l (48 h).

20 à 100 mg/l d'hydroxyde de sodium dans l'eau peut tuer certains organismes aquatiques par élévation du pH.

12.1.2 Toxicité envers d'autres organismes

-

12.2 Mobilité

-

12.3 Persistance et dégradabilité**12.3.1 Biodégradation**

-

12.3.2 Dégradation chimique

-

12.4 Potentiel de bioaccumulation

-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Le produit doit être éliminé comme produit chimique de laboratoire conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	No ONU	UN1824
14.2	Groupe d'emballage	III
14.3	Transport terrestre	
14.3.1	Classe	Class 8
14.3.3	Description des marchandises	Sodium hydroxide solution
14.4	Transport maritime	
14.4.1	IMDG	-
14.4.2	Désignation officielle de transport	-
14.4.3	Autres Informations	-
14.5	Transport aérien	
14.5.1	ICAO/IATA	Class 8
14.5.2	Désignation officielle de transport	Sodium hydroxide solution
14.5.3	Autres Informations	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Informations figurant sur l'étiquette de danger	
	Etiquetage CE	215-185-5
15.1.1	Lettre du symbole et des indications de danger des préparations	
	C	Corrosif
15.1.2	Identification des composants sur l'étiquette de danger	
	d'hydroxyde de sodium	
15.1.3	Phrase(s) de risque	
	R34	Provoque des brûlures.
15.1.4	Phrase(s) de sécurité	
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Creatinine (Jaffé), Reagent B

Date 18.1.2008

Date antérieure: 13.9.2007

S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

15.1.5 Dispositions particulières concernant certaines préparations

-

16. AUTRES INFORMATIONS**16.1 Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.

16.4 Information complémentaire fournie par:

Code de la fiche technique santé-sécurité: D00751-05-01-MSDS-Creatinine (Reagent B)-FR
Entreprise mentionnée au point 1.3.

Dans la mesure de nos connaissances, les informations figurant dans cette notice sont correctes et complètes et sont proposées de bonne foi comme exactes. Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne garantissent pas les propriétés du produit.

16.5 Référence bibliographique

La fiche technique santé-sécurité du fabricant.
Ce produit a été évalué conformément aux directives 1967/548/EEC, 1999/45/EC et 2001/58/EC.

16.6 Ajouts, suppressions ou modifications

Modifications apportées aux sections 2, 3 et 12.

18.01.2008

LMKo